

2553

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 205^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 23 mars 2021, à 17 h sous la présidence de M. Stéphane Dignard, Président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Catherine Asselin Hélène Bailleu Julie Bourgault Coralie Duque Johanne Giguère Nancy Lapointe Caroline Otis Andrée Saint-Georges
Messieurs	Joffrey Bouchard Clément Comtois William Desormeaux Jean-François Désy Jean Perron Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Mesdames	Marie-Claude Bourgeois Mélissa Lapierre
----------	--

Monsieur	Benoit Jodoin
----------	---------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue
----------	--

Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives

Absent :

Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information
----------	--

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

205.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,

CARL-210323-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié suivant :*

205.1. Adoption de l'ordre du jour

205.2. Suspension des admissions 2021-2022 pour la première année du programme Techniques de bureautique – voie de spécialisation : coordination du travail de bureau 412.AA.205.3

205.3. Informations

- *Suspension des admissions 2021-2022 et fermeture du profil innovation sociale du programme de sciences humaines au collège constituant de L'Assomption*
- *Article de la presse concernant la notion d'incomplet offerte aux étudiants en contexte de pandémie*

205.4. Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

205.2 Suspension des admissions 2021-2022 pour la première année du programme Techniques de bureautique – voie de spécialisation : coordination du travail de bureau :

Le directeur du collège constituant de Joliette présente le dossier.

À la suite de l'analyse des résultats du SRAM au 1er mars (1er tour), il s'avère nécessaire de prendre les décisions éclairées. Suspendre les admissions n'est pas une démarche et une décision facile. Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été faits afin promouvoir les programmes. À la lumière des informations recueillies, une décision doit être prise.

La situation a été évaluée en regard du nombre de demandes, du nombre d'admissions, du taux de conversion des admis/inscrits (%), du taux de persévérance moyen des dernières cohortes, etc.

De plus, le ministère de l'Enseignement supérieur a déjà fait savoir qu'un nouveau devis est en cours de préparation pour le programme Techniques de bureautique – voie de spécialisation : coordination du travail de bureau 412.AA pour janvier 2022 et qu'un nouveau programme sera autorisé en 2023.

Une présentation du dossier a été faite au comité de gestion pédagogique et à la commission des études le 10 mars 2021, le conseil d'établissement a également reçu la présentation le 11 mars 2021.

Attendu les analyses effectuées par le Service de l'organisation du cheminement scolaires;

Attendu les orientations déjà annoncées par le ministère de l'Enseignement supérieur quant à l'avenir du programme de Techniques de bureautique – voie de spécialisation : coordination du travail de bureau 412.AA.;

Attendu la recommandation favorable de la direction et du conseil d'établissement de Joliette;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-210323-02

« Il est résolu de suspendre les admissions 2021-2022 pour la première année du programme Techniques de bureautique – voie de spécialisation : coordination du travail de bureau 412.AA. »

Adoptée à l'unanimité.

205.3 Informations :

- ***Suspension des admissions 2021-2022 et fermeture du profil Innovation sociale du programme de sciences humaines au collège constituant de L'Assomption***

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente les analyses qui ont été faites pour en arriver à la suspension des admissions et à la fermeture du profil innovation sociale du programme de sciences humaines. Il s'avère en effet que le nombre d'admissions est peu élevé et le taux d'attrition très important dans ce profil.

L'expérience expérientielle intégrée au parcours n'est pas au rendez-vous et sera repensée pour les autres profils lors de la révision complète du programme de sciences humaines.

- ***Article de la presse concernant la notion d'incomplet offerte aux étudiants en contexte de pandémie***

La presse a publié un article concernant l'attribution de la mention incomplet pour les étudiants dans le contexte de la pandémie. La directrice générale explique que cette possibilité d'avoir la mention « incomplet » permet à l'étudiant, dont la poursuite de ses cours est impossible en raison d'un événement hors de son contrôle, de demander cette mention plutôt que de se voir attribuer un échec au bulletin. Cette mention qui existait déjà avant la pandémie doit cependant être documentée et justifiée. Elle implique également la reprise du cours par la suite. L'article de la presse mentionne que certains cégeps ont accordé cette mention en grand nombre à leurs étudiants, avec la justification de la COVID-19 sans que

celle-ci soit balisée réellement, ayant pour effet que des étudiants ont pu l'utiliser pour s'éviter un échec.

Le Cégep régional de Lanaudière a fait le choix de baliser les demandes pour que celles-ci soient autorisées avant la dernière évaluation. De plus, le CRL s'est assuré d'accompagner les étudiants dans leur décision pour leur venir en aide lorsque cela était possible et veiller à les orienter le mieux possible pour leur éviter de mauvaises surprises dans leur parcours. La reprise de cours peut prolonger de façon importante le parcours de formation, il apparaissait essentiel de bien informer les étudiants des conséquences occasionnées par cette mention.

205.4 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 40.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée